

QUESTIONNAIRE FISCAL DU CLIENT FIDÈLE

Demandeur ¹	Conjoint O M. O Mme		
Prénom:	Prénom:		
Nom:	Nom:		
Avez-vous apporté vos avis de cotisation Féd-Prov? Oui Non	Avez-vous apporté vos avis de cotisation Féd-Prov? Oui O Non		
Date de naissance : / / (JJ/MM/AAAA)	Date de naissance:		
Nº d'assurance sociale:	Nº d'assurance sociale:		
Téléphone (jour):	Téléphone (jour):		
Téléphone (soir):	Téléphone (soir):		
	Courriel:		
Avez-vous fait faillite au cours des quatre (4) dernières années? Oui Non Si oui, date de faillite	Avez-vous fait faillite au cours des quatre (4) dernières années? Oui Non Si oui, date de faillite		
Adresse:	Déclaration du conjoint Domicilié à la même adresse		
Ville: Province:	MPG CPA traitera la déclaration du conjoint: Oui Oui Non		
Code postal:	Si « Non »:• Ligne 23600 fédéral :		
Si nouvelle adresse, date du déménagement;//	 Ligne 275 provincial: Nous fournir obligatoirement la déclaration complète devotre conjoint(e). 		
Avez-vous un RAP à rembourser? Oui Non Si « Oui », nous fournir votre dernier avis de cotisation fédéral	Avez-vous un RAP à rembourser? Oui Non Si « Oui », nous fournir votre dernier avis de cotisation fédéral		
Assurance médicament (Indiquez les mois qui s'appliquent) Tous les mois doivent être couverts	Assurance médicament (Indiquez les mois qui s'appliquent) Tous les mois doivent être couverts		
Gouvernementale (RAMQ): Deà	Gouvernementale (RAMQ): De <u>à</u>		
Mon propre régime collectif: Dea	Mon propre régime collectif: Deà		
Régime collectif (parent/conjoint): Deà	Régime collectif (parent/conjoint): Deaa		
État Civil Célibataire Conjoint de fait	◯ Marié(e) ◯ Séparé(e) ◯ Divorcé(e) ◯ Veuf / Veuve		
Si votre état civil a changé dans l'année: Ancien état civil:	Date du changement:// (JJ/MM/AAAA)		
Oui Non J'ai habité seul(e) toute l'année (excluant les personnes à charge) 2	Oui Non J'ai vendu une résidence principale dans l'année 4		
Oui Ono J'ai acheté une première habitation dans l'année 3	Oui Non En 2024, je possédais de la monnaie virtuelle? 5 (cryptomonnaie)		
Habitation • Propriétaire 6	Matricule :		
Au 31 décembre, étiez-vous : Locataire Locataire Ni propriétaire, ni locataire	Fournir relevé 31 Si 70 ans et plus, loyer mensuel :\$		
Personnes à charge (Enfants, parents, grands-parents, etc. viva			
Étiez-vous une personne monoparentale à un moment de l'année? 10 Oui (_		
Prénom Nom Lien Date de naiss (JJ/MM/A	sance PACA 11 Personne ayant Étudiant Je paie une un handicap post-secondaire pension alimentaire		
Précisions:			

MPG PA

ANNEXE AU QUESTIONNAIRE FISCAL

1 - Demandeur

- Le demandeur doit avoir produit sa dernière déclaration à notre cabinet l'année précédente car nous ne prenons plus de nouveaux clients (à l'exception d'un changement de conjoint);
- Le demandeur doit avoir 18 ans ou plus.

Une personne à charge de moins de 18 ans qui a eu des revenus durant l'année est tenue de produire une déclaration d'impôts si elle paie de l'impôt. Parfois, cette personne peut aussi avoir droit à un remboursement. Vous devrez nous fournir les relevés fiscaux et nous jugerons si c'est nécessaire de les produire.

Si le demandeur est une personne à charge de 18 ans et plus et que vous désirez que nous produisions sa déclaration d'impôt, veuillez nous fournir un questionnaire distinct pour cette personne.

2 - Personne vivant seule

Vous avez droit au crédit pour personne vivant seule si, **durant toute l'année**, soit du 1er janvier au 31 décembre, vous avez occupé et tenu une habitation dans lequel vous viviez :

- Seul (sans conjoint);
- Uniquement avec une ou des personnes mineures;
- Uniquement avec votre ou vos enfants, petits-enfants ou arrières petits-enfants majeurs poursuivant à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Définition d'habitation : maison ou appartement qui est pourvu d'une salle de bain et d'un endroit où l'on peut préparer les repas et dans lequel la personne mange et dort.

3 - Première habitation

Vous êtes considérés comme un acheteur de première habitation si vous n'avez pas habité, au cours de l'année de l'acquisition et des quatre années précédentes, dans une autre habitation dont vous OU votre époux ou conjoint de fait étiez propriétaires.

4 - Vente de résidence principale

Votre résidence principale peut être l'une des habitations suivantes :

- Une maison;
- Un chalet;
- Une unité de copropriété (condominium);
- Un appartement dans un immeuble d'habitation;
- Un appartement dans un duplex;
- Une roulotte, une maison mobile ou une maison flottante.

IMPORTANT : Si vous possédez deux (2) résidences personnelles (ex. : une maison et un chalet), il est important de déterminer laquelle d'entre elles sera désignée comme résidence principale. Parfois, il est beaucoup plus avantageux de désigner votre chalet. Une fois que vous aurez fait votre choix, vous ne pourrez plus le modifier. C'est pourquoi nous pouvons vous aider à faire ce choix.

Si vous avez vendu votre résidence, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Adresse :		
Ville :	Code postal :	
Date d'acquisition : (JJ/MM/AAAA)	Prix de vente :	
<i>J</i>		
Date de vente : (JJ/MM/AAAA)	Prix d'achat :	

5 - Cryptomonnaie

À partir de 2024, il est obligatoire de déclarer que vous possédez un crypto actif (monnaie virtuelle) même si vous en n'avez pas échangé/vendu.

Si vous avez acquis, détenu ou utilisé des cryptoactifs en 2024, vous devez remplir le formulaire *Déclaration relative aux cryptoactifs* (TP-21.4.39) et le joindre à votre déclaration de revenus. Si vous ne le faites pas, vous vous exposez à des pénalités.

Nous vous rappelons que si vous avez échangé et/ou vendu votre cryptomonnaie, vous devez le déclarer dans votre déclaration de revenus même si vous avez réalisé une perte. Cette perte pourra alors être utilisé ultérieurement contre du gain.

6 - Habitation: propriétaire

Propriétaire : (personne qui détient un titre de propriété inscrit au registre foncier)

Veuillez fournir le numéro matricule ou désignations cadastrale inscrit sur le compte de taxes municipales de votre lieu de résidence au 31 décembre.

7 - Locataire ou sous-locataire

Locataire ou sous-locataire : (personne qui a conclu le bail de location ou de sous-location et qui par conséquent, est responsable du paiement du loyer).

Normalement, vous devriez avoir reçu un relevé 31 de votre propriétaire et devrez le fournir dans l'envoi de vos documents.

8 - Ni locataire, ni propriétaire

Veuillez nous indiquer si vous habitiez :

- 1. Dans un logement à loyer modique HLM
- 2. Chez un ami, parent ou autre
- 3. Dans un CHSLD
- 4. Dans une chambre
- 5. Autre : _____

9 - Personne à charge

Si la personne à charge a 18 ans et plus et que vous désirez que nous produisions sa déclaration d'impôt, veuillez fournir un questionnaire distinct pour cette personne.

10 - Personne monoparentale

SI vous avez été au moins une journée monoparentale au cours de l'année, vous devez inscrire OUI. Lire la note nº 11 (important).

11 - PACA - Personne À Charge Admissible

Si vous étiez monoparentale, cette colonne s'applique à vous. Sinon, inutile de cocher cette section.

Cette section doit être cochée pour la personne à charge si vous désirez réclamer le crédit pour personne à charge admissible. Voici les conditions à remplir :

- Vous étiez monoparentale à un moment de l'année;
- Un seul parent peut réclamer ce crédit. Cela signifie que si vous êtes en garde partagée avec l'ex-conjoint, vous devez décider ensemble qui le demandera, sinon aucun de vous n'y aura droit (le gouvernement vous coupera le crédit et il est assez payant);
- Vous ne payez pas une pension alimentaire pour cette personne;
- Vous subveniez à ses besoins durant l'année;
- Vous viviez avec cette personne à charge dans un logement que vous habitiez.

12 - Biens étrangers admissibles de plus de 100 000 \$ CAD

Si vous avez des biens étrangers admissibles de plus de 100 000 \$ CAD par personne, vous avez l'obligation fiscale	de
produire un formulaire T1135 auprès de l'ARC pour déclarer les biens étrangers. Si vous ne produisez pas ce formulai	ire,
vous pourriez avoir à payer 2 500 \$ CAD de frais de pénalité par formulaire pour non-production.	

Demandeur	Oui Non	Conjoint	Oui O Non

13 - Acompte provisionnel

Si vous avez versé des acomptes au fédéral et/ou provincial, veuillez nous fournir le document qui les résume.

^{*}Vous devrez fournir le détail pour des biens d'une valeur de plus de 250 000 \$ CAD.